



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Première session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 42
le jeudi 23 avril 2015

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*. L'hon. M. Doucet.

20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*.

L'hon. M. Doucet.

21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole*. L'hon. M. Doucet.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture sera ordonnée

18, *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique*. M. LePage.

COMITÉ PLÉNIER

10, *Loi modifiant la Loi électorale*. M. Coon.

15, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*. M. Wetmore.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. L'hon. M. Horsman.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget principal, 2015-2016 (sauf les prévisions renvoyées au Comité permanent)

Budget de capital, 2015-2016 (sauf les prévisions renvoyées au Comité permanent)

Budget supplémentaire, Volume I, 2013-2014

COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS ET DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRES

Prévisions budgétaires du ministère de la Santé, 2015-2016

Prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2015-2016

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 4 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 4 décembre 2014.

Motion 5 — L'hon. M. Fraser. Débat sur la motion le 10 décembre 2014 ; adoption de la motion le 10 décembre 2014.

Motion 6 — L'hon. M. Melanson. Débat sur la motion le 17 décembre 2014 ; adoption de la motion le 17 décembre 2014.

Motion 7 — L'hon. M. Fraser. Débat sur la motion les 10, 11, 13, 17 et 18 février et le 10 mars 2015 ; adoption de la motion amendée le 10 mars 2015.

Motion 8 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 11 décembre 2014.

Motion 12 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 19 décembre 2014.

Motion 15 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 12 février 2015.

Motion 23 — L'hon. M. Melanson. Débat sur la motion le 31 mars et les 2, 7, 8, 9 et 10 avril ; adoption de la motion le 10 avril 2015.

Motion 24 — L'hon. M. Albert. Adoption de la motion le 13 mars 2015.

Motion 25 — L'hon. M. Albert. Adoption de la motion le 17 mars 2015.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 16 — M. Bourque, appuyé par M^{me} LeBlanc, proposera, le mercredi 18 février 2015, la résolution suivante :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, siège aussi de 19 h à 22 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la première session de la 58^e législature.

Motions réglées

Motion 11 — M. Bourque. Débat sur la motion le 19 décembre 2014 ; adoption de la motion le 19 décembre 2014.

Motion 18 — M. Guitard. Débat sur la motion le 20 février 2015 ; adoption de la motion le 20 février 2015.

Motion 22 — M. Ames. Débat sur la motion le 27 mars 2015 ; adoption de la motion le 27 mars 2015.

Motion 26 — M. Guitard. Débat sur la motion le 26 mars 2015 ; adoption de la motion le 26 mars 2015.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 32 — M. Steeves, appuyé par M^{me} Dubé, proposera le jeudi 16 avril 2015, la résolution suivante :

attendu que les personnes âgées ont aidé à bâtir notre province ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une population vieillissante et que les personnes âgées vivent plus longtemps en raison des progrès spectaculaires réalisés en matière de dépistage et de traitement de maladies ;

attendu que l'augmentation marquée de la durée de vie des gens ne veut pas nécessairement dire que la qualité de vie des personnes âgées est inchangée ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait aider les personnes âgées à vivre chez elles aussi longtemps que possible ;

attendu que les personnes âgées doivent avoir la conviction qu'elles auront accès à des soins à long terme de grande qualité lorsqu'elles ne seront plus en mesure de vivre seules; attendu que les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées énoncent le droit des personnes âgées à l'indépendance, à la participation, aux soins, à l'épanouissement personnel et à la dignité, soit les cinq catégories sur lesquelles reposent ces principes; attendu que le gouvernement actuel

- a) a supprimé le plafond des frais relatifs aux services en foyer de soins, alourdissant ainsi les coûts pour les personnes âgées qui ont besoin de soins spécialisés pour vivre dans la dignité;
- b) évaluera la capacité des personnes âgées à payer les services en foyers de soins en fonction de leurs liquidités, minant encore une fois les économies qu'elles ont réalisées avec tant d'efforts;
- c) augmentera les primes versées au titre du Plan de médicaments sur ordonnance pour les personnes âgées, de sorte qu'elles paieront davantage pour vivre en santé;
- d) rétablira les droits pour les services d'ambulance, obligeant ainsi les personnes âgées à choisir entre des soins vitaux et le paiement de leurs factures;
- e) augmente la taxe sur l'essence, ce qui réduira la mobilité des personnes âgées et diminuera leur qualité de vie;

attendu que les mesures énoncées se traduiront par l'imposition ou l'augmentation de taxes et d'autres droits et impôts indirects, qu'elles se veulent une façon régressive de percevoir de nouvelles recettes des gens du Nouveau-Brunswick et qu'elles font du tort aux personnes âgées;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel de ne pas avoir protégé, mis en valeur et défendu les intérêts des personnes âgées et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reconnaître ses erreurs, à faire marche arrière afin que ses actions ne portent pas atteinte à la santé, à la sécurité et à la sûreté de nos personnes âgées et à s'engager à améliorer le soutien et l'aide à l'endroit de nos personnes âgées.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

11, *Loi sur la sécurité alimentaire locale*. M. Coon.

13, *Loi visant à restituer à la Couronne certains droits relatifs à l'approvisionnement en bois et à l'aménagement forestier*. M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 20 — M. B. Macdonald, appuyé par M. Urquhart, proposera, le jeudi 26 février 2015, la résolution suivante :

attendu que les services d'incendie, de police et d'ambulance et d'autres premiers intervenants réguliers fournissent des services d'urgence essentiels dans notre province et que les membres de ces divers services s'exposent souvent à de grands risques;

attendu que les membres des Forces armées canadiennes interviennent souvent en situation de crise, tant au Canada qu'outre-mer, et qu'ils mettent sans hésiter leur vie en danger ;

attendu que de nombreux organes du gouvernement, y compris le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Ressources naturelles, le ministère du Développement social, la Garde côtière canadienne et l'Organisation des mesures d'urgence, viennent en aide à notre province en temps de crise ;

attendu que les équipes de recherche et sauvetage, les radioamateurs, les sauveteurs, la Société de Sauvetage, la Patrouille canadienne de ski, l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge et d'autres groupes fournissent des services essentiels en temps de crise ;

attendu que les soupes populaires, les banques alimentaires, les centres pour les victimes d'agression sexuelle, les lignes d'assistance, les maisons de transition, les refuges d'urgence et bien d'autres organismes bénévoles fournissent d'importants services de première ligne aux personnes ayant des besoins urgents ;

attendu que les hôpitaux, les cliniques, les médecins, le personnel infirmier et de nombreux autres professionnels de la santé fournissent des soins médicaux d'urgence ;

attendu que de nombreux groupes confessionnels apportent souvent un soutien crucial aux personnes qui se trouvent en situation de crise ;

attendu que nos premiers intervenants et les membres de nos autres services d'urgence, ainsi que leur famille et leurs amis, méritent une journée qui vise à souligner leurs réussites et à reconnaître leur service envers notre collectivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que le samedi qui précède immédiatement le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix soit officiellement désigné Journée des services d'urgence au Nouveau-Brunswick.

Motion 21 — M. Coon, appuyé par M. Bernard LeBlanc, proposera, le jeudi 12 mars 2015, la résolution suivante :

attendu que les députés à l'Assemblée législative sont les représentantes et représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices les aidant dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick pourraient être améliorées si l'Assemblée législative formulait un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Règlement de l'Assemblée législative soit modifié par l'adjonction, après l'article 123, de ce qui suit :

« **Partie IX**

« **124(1)** L'Assemblée législative établit un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire (« le code »).

« **124(2)** Le code est imprimé en annexe au *Règlement de l'Assemblée législative* et dans le *Guide d'orientation* des députés à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. »

Motion 27 — M. Northrup, appuyé par M^{me} Dubé, proposera, le jeudi 26 mars 2015, la résolution suivante :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick aiment pratiquer des activités de plein air comme le ski et la planche à neige afin de rester actifs pendant les mois d'hiver ;

attendu que le ski et la planche à neige sont des activités qui devraient être pratiquées de façon sécuritaire ;

attendu que les traumatismes crâniens sont la cause principale de décès chez les skieurs et les planchistes de tout âge ;

attendu que le port d'un casque réduit le risque de traumatismes craniocérébraux chez les skieurs ou les planchistes et qu'il peut leur sauver la vie ;

attendu que de nombreux cas de traumatismes craniocérébraux ont été attribués au fait que des personnes au Nouveau-Brunswick pratiquent le ski ou la planche à neige sans porter de casque ;

attendu que des membres du public ont milité en faveur du port obligatoire d'un casque au Nouveau-Brunswick pour toutes les personnes qui pratiquent le ski ou la planche à neige ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public de rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer un projet de loi visant à rendre obligatoire le port d'un casque pour la pratique du ski ou de la planche à neige.

Amendement proposé par l'hon. M. Horsman, appuyé par l'hon. M. Arseneault :
que la motion 27 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le septième paragraphe du préambule, des paragraphes suivants :

« attendu que l'édition d'une loi visant à rendre obligatoire le port d'un casque exige l'embauche d'agents d'application de la loi pour patrouiller les pentes de ski afin de vérifier qu'il y a port de casque et qu'il répond aux normes et d'enquêter sur les cas rapportés de personnes ayant été vues sans casque alors qu'elles faisaient du ski, omission menant à des poursuites et à des amendes pour infractions commises par des skieurs et des exploitants de centres de ski ;

« attendu que les exploitants de centres de ski peuvent maintenant établir des politiques pour rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige sur leurs pentes et pour en faire une condition d'accès à leurs pentes ; »

par l'abrogation du paragraphe de la résolution et son remplacement par ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à encourager les exploitants de centres de ski à rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige et à en faire une condition d'accès à leurs pentes. »

Débat interrompu faute de temps.

Motion 30 — M. Coon, appuyé par M. Jody Carr, proposera, le jeudi 2 avril 2015, la résolution suivante :

attendu que l'assurance de la protection des droits et des intérêts des enfants et des jeunes dans notre province constitue une priorité absolue pour tous les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, aux termes de l'article 2 de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a comme responsabilité de veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient protégés et que les opinions des enfants et des jeunes soient entendues ;

attendu que, à l'heure actuelle, le défenseur des enfants et de la jeunesse ne fait rapport à aucun comité parlementaire pour veiller à ce qu'il soit donné suite à ses rapports et à ses recommandations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande la constitution d'un Comité permanent des enfants et de la jeunesse à qui le défenseur des enfants et de la jeunesse ferait rapport

et que le comité constitué ait pour mandat ce qui suit :

- recevoir et examiner les rapports annuels et spéciaux du défenseur des enfants et de la jeunesse ;
- entendre le défenseur des enfants et de la jeunesse au moins deux fois par année ;
- agir de concert avec le défenseur des enfants et de la jeunesse pour veiller à ce qu'il soit répondu aux besoins des enfants et des jeunes au Nouveau-Brunswick.

Motion 31 — M. Holder, appuyé par M. Jody Carr, proposera, le jeudi 9 avril 2015, la résolution suivante :

attendu que l'investissement dans une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée constitue un élément important d'une stratégie de développement économique diversifiée ;
attendu que le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick, qui est devenu plus tard le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, a été instauré en 2005, puis bonifié par l'ancien gouvernement libéral au cours de son mandat ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick est un programme qui favorise le recrutement, le maintien et le rapatriement d'une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée ;

attendu que le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la suppression du Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, il sera plus difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick qui tentent de bâtir leur carrière de contribuer à l'accroissement de la prospérité du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la décision de supprimer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick traduit un manque de prévoyance et devrait être annulée ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réinstaurer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick.

Débat interrompu faute de temps.

Motions portant dépôt de documents

Motion 19 — M. B. Macdonald, appuyé par M^{me} Lynch, proposera, le jeudi 26 février 2015, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la

possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du premier ministre, du ministère des Finances, du ministre des Finances, du ministère de la Santé, du Réseau de santé Horizon, du Réseau de santé Vitalité, de l'Hôpital Dr Everett Chalmers, du ministre de la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou autre communication, quel que soit le support, échangée entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangée avec le gouvernement fédéral ou avec d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou administrations municipales relativement aux dépenses en capital et aux améliorations prévues des biens immobiliers, y compris les chiffres du budget, les tableaux, les projections et les chiffres du budget qui sont à prévoir, ainsi que les rapports et les études ayant trait aux immobilisations du Réseau de santé Horizon et du Réseau de santé Vitalité, notamment l'Hôpital Dr Everett Chalmers, pour la période allant de 2010 à 2020 inclusivement.

Motions réglées

Motion 1 — M. Stewart. Débat sur la motion le 11 décembre 2014; adoption de la motion amendée le 11 décembre 2014.

Motion 2 — M. Steeves. Débat sur la motion le 12 mars 2015; rejet de la motion le 12 mars 2015.

Motion 3 — M. Wetmore. Débat sur la motion le 18 décembre 2014; rejet de la motion le 18 décembre 2014.

Motion 9 — M. Stewart. Débat sur la motion le 12 février 2015; adoption de la motion amendée le 12 février 2015.

Motion 10 — M^{me} Shephard. Débat sur la motion le 18 décembre 2014; adoption de la motion amendée le 18 décembre 2014.

Motion 13 — M. Jeff Carr. Débat sur la motion le 19 mars 2015; rejet de la motion le 19 mars 2015.

Motion 14 — M. Wetmore. Débat sur la motion le 19 février 2015; rejet de la motion le 19 février 2015.

Motion 17 — M. Steeves. Débat sur la motion le 12 mars 2015; adoption de la motion amendée le 12 mars 2015.

Motion 28 — M. Steeves. Débat sur la motion le 26 mars 2015; adoption de la motion amendée le 26 mars 2015.

Motion 29 — M. Fleming. Débat sur la motion le 9 mars 2015; rejet de la motion le 9 mars 2015.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Wetmore — présentée le 9 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 2, M ^{me} Wilson — présentée le 10 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 3, M. Wetmore — présentée le 10 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 4, M ^{me} Wilson — présentée le 11 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 5, M. Wetmore — présentée le 11 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 6, M ^{me} Wilson — présentée le 12 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 7, M. Wetmore — présentée le 12 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |

- 8, M. Wetmore — présentée le 17 décembre 2014. (Réponse, le 26 janvier 2015)
- 9, M. Coon — présentée le 17 décembre 2014. (Réponse, le 22 décembre 2014)
- 10, M. Wetmore — présentée le 18 décembre 2014. (Réponse, le 26 janvier 2015)
- 11, L'hon. M. Fraser — présentée le 10 février 2015.
- 12, M. Northrup — présentée le 10 février 2015. (Réponse, le 27 février 2015)
- 13, M. LePage — présentée le 11 février 2015. (Réponse, le 17 mars 2015)
- 14, M. Northrup — présentée le 11 février 2015. (Réponse, le 27 février 2015)
- 15, M. Northrup — présentée le 12 février 2015. (Réponse, le 27 février 2015)
- 16, M. Bernard LeBlanc — présentée le 13 février 2015. (Réponse, le 23 mars 2015)
- 17, M. Northrup — présentée le 13 février 2015. (Réponse, le 27 février 2015)
- 18, M. Northrup — présentée le 18 février 2015. (Réponse, le 27 février 2015)
- 19, M. Northrup — présentée le 19 février 2015. (Réponse, le 17 mars 2015)
- 20, M. Northrup — présentée le 20 février 2015. (Réponse, le 17 mars 2015)
- 21, M. Bernard LeBlanc — présentée le 10 mars 2015. (Réponse, le 25 mars 2015)
- 22, M. Northrup — présentée le 10 mars 2015. (Réponse, le 1^{er} avril 2015)
- 23, M. Oliver — présentée le 10 mars 2015. (Réponse, le 25 mars 2015)
- 24, M. Northrup — présentée le 11 mars 2015. (Réponse, le 1^{er} avril 2015)
- 25, M. Bernard LeBlanc — présentée le 11 mars 2015. (Réponse, le 25 mars 2015)
- 26, M. Oliver — présentée le 11 mars 2015. (Réponse, le 25 mars 2015)
- 27, M. Northrup — présentée le 12 mars 2015. (Réponse, le 1^{er} avril 2015)
- 28, M. Coon — présentée le 12 mars 2015.
- 29, M. Oliver — présentée le 12 mars 2015. (Réponse, le 25 mars 2015)
- 30, M^{me} Shephard — présentée le 13 mars 2015. (Réponse, le 1^{er} avril 2015)
- 31, M. Oliver — présentée le 13 mars 2015. (Réponse, le 25 mars 2015)
- 32, M. Northrup — présentée le 17 mars 2015.
- 33, M. Oliver — présentée le 17 mars 2015. (Réponse, le 25 mars 2015)
- 34, M. Northrup — présentée le 18 mars 2015.
- 35, M. Oliver — présentée le 18 mars 2015. (Réponse, le 25 mars 2015)
- 36, M^{me} Shephard — présentée le 19 mars 2015.
- 37, M. Oliver — présentée le 19 mars 2015. (Réponse, le 8 avril 2015)
- 38, M. Northrup — présentée le 20 mars 2015.
- 39, M. Oliver — présentée le 20 mars 2015. (Réponse, le 8 avril 2015)
- 40, M. Northrup — présentée le 24 mars 2015.
- 41, M. Oliver — présentée le 24 mars 2015. (Réponse le 8 avril 2015)
- 42, M. Oliver — présentée le 24 mars 2015. (Réponse le 8 avril 2015)
- 43, M^{me} Shephard — présentée le 25 mars 2015.
- 44, M. Oliver — présentée le 25 mars 2015. (Réponse le 8 avril 2015)
- 45, M. Oliver — présentée le 25 mars 2015. (Réponse le 8 avril 2015)
- 46, M. Northrup — présentée le 26 mars 2015.
- 47, M. Oliver — présentée le 26 mars 2015. (Réponse le 8 avril 2015)
- 48, M. Bernard LeBlanc — présentée le 27 mars 2015. (Réponse le 17 avril 2015)
- 49, M. Northrup — présentée le 27 mars 2015.
- 50, M. Oliver — présentée le 27 mars 2015. (Réponse le 8 avril 2015)
- 51, M. Roussel — présentée le 1^{er} avril 2015.
- 52, M. Crossman — présentée le 1^{er} avril 2015. (Réponse le 17 avril 2015)
- 53, M. Oliver — présentée le 7 avril 2015. (Réponse le 17 avril 2015)
- 54, M. Oliver — présentée le 7 avril 2015. (Réponse le 17 avril 2015)

- 55, M. Coon — présentée le 7 avril 2015. (Réponse le 22 avril 2015)
- 56, M. Steeves — présentée le 7 avril 2015.
- 57, M. Bernard LeBlanc — présentée le 7 avril 2015. (Réponse le 17 avril 2015)
- 58, M. Oliver — présentée le 8 avril 2015. (Réponse le 17 avril 2015)
- 59, M. Coon — présentée le 8 avril 2015. (Réponse le 22 avril 2015)
- 60, M. Steeves — présentée le 8 avril 2015.
- 61, M. Oliver — présentée le 9 avril 2015.
- 62, M. Coon — présentée le 9 avril 2015.
- 63, M. Steeves — présentée le 9 avril 2015.
- 64, M. Holder — présentée le 9 avril 2015.
- 65, M. Steeves — présentée le 21 avril 2015.
- 66, M. Coon — présentée le 21 avril 2015.
- 67, M. Oliver — présentée le 21 avril 2015.
- 68, M. Oliver — présentée le 21 avril 2015.
- 69, M. Roussel — présentée le 22 avril 2015.
- 70, M^{me} Wilson — présentée le 22 avril 2015.
- 71, M. Coon — présentée le 22 avril 2015.
- 72, M. Oliver — présentée le 22 avril 2015.

RAPPORTS DE COMITÉS

- Premier rapport du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé
— déposé le 7 avril 2015.
- Premier rapport du Comité permanent de la procédure
— déposé le 10 décembre 2014.

RÉUNIONS DE COMITÉS

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires se réunira à la Chambre de l'Assemblée législative le jeudi 23 avril 2015 de 11 h 15 à 12 h et de 13 h à 14 h 20.

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires se réunira à la Chambre de l'Assemblée législative le vendredi 24 avril 2015 immédiatement après l'ajournement de la Chambre et jusqu'à 14 h.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative